



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 10 février 2022

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Gaëlle BOBON-LE GAL, Jean Louis KERGARAVAT, Morgan CARIMALO, Martine AUFFRET, Carine HENRY, Marc HAMONIC, Joël EUZENAT, Claude GUEGAN, Eric BUHR, Christine LE FLAO, Serge PERRET, Noyale LEFEVRE, Trefin LEFEVRE, Nicole BRUNON, Anne LE LU

ABSENTS EXCUSES : Julie CRUZ – Donne pouvoir à Gaëlle BOBON-LE GAL
Jean Michel LE ROCH – Donne pouvoir à Anne LE LU
Thierry LAMOURIC – Donne pouvoir à Nicole BRUNON

Est nommée secrétaire de séance : Christine LE FLAO

PRESENTATION DU RESEAU BRUDED

Le Conseil Municipal accueille Madame Cécile JAMONEAU, chargée de développement de l'Association BRUDED pour le secteur de Pontivy Communauté et de l'ouest des côtes d'Armor.

Madame JAMONEAU rappelle que le réseau BRUDED regroupe à ce jour plus de 250 communes et intercommunalités en Bretagne et Loire-Atlantique. Le réseau permet le partage d'expériences dans le domaine du développement durable, que ce soit au travers de publications régulières mais aussi de visites de terrains lors desquelles les élus peuvent échanger entre eux, repartir avec des exemples concrets de réalisations et des partages d'expériences. Chaque commune apporte son expérience et profite de celle des autres.

Xavier ROBIN, administrateur de l'Association complète les propos de Madame JAMONEAU soulignant le caractère innovant de cette mutualisation de compétences et le succès évident de cette initiative.

Le montant de l'adhésion est de 0.32 € par habitant

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, et sans modification

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Maryvonne LE FORESTIER présente les grandes lignes du compte administratif 2021, sachant que chaque élu a été destinataire d'une analyse plus précise et que les comptes détaillés sont bien sûr tenus à la disposition des élus qui en feraient la demande

En matière de dépenses courantes, le volume total des dépenses réelles est 2 053 971€ (+ 95 317 €) par rapport à 2020. Comme prévu en début d'exercice, le montant des dépenses repasse au-dessus de la barre des 2 millions et retrouve un niveau assez comparable avec ceux de 2018/2019.

Le total de nos recettes courantes est de 2 565 329 € (+ 123 849 € par rapport à 2020). Alors que l'on était habitué à des recettes très stables sur les trois derniers exercices, on bénéficie en 2021 d'une évolution plus conséquente.

L'autofinancement issu de l'excédent des recettes sur les dépenses courantes est alors de 511 329 €. Il s'agit d'un niveau plus important que celui observé lors des derniers exercices ou le niveau moyen était plus proche de 475 000 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, le montant des dépenses est très important en 2021, puisqu'un budget de 1 043 580 € a été investi (hors remboursement des emprunts). C'était évidemment attendu vu notamment le volume des travaux de voirie (rue du stade/rue du lavoir/voirie rurale) réalisés.

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Madame LE FORESTIER poursuit par la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2022.

Elle précise d'abord les données du contexte macro-économique, marqué par une forte reprise économique et le retour à un niveau d'inflation bien plus important lors que des exercices précédents. Même s'il ne porte pas à conséquence à court terme pour les collectivités, le contexte économique est également marqué par le niveau record de la dette publique.

Au niveau local, le pacte financier intercommunal est en cours de renégociation mais les orientations actuelles portent sur une stabilité de cette solidarité financière.

Madame LE FORESTIER poursuit en précisant que le budget 2022 n'intégrera que peu d'évolutions en matière de charges de personnel (en dehors du remplacement à mi-temps d'un agent en congé maternité) ; il devra par contre intégrer une augmentation significative des dépenses courantes compte tenu des évolutions des prix de l'énergie ou des fournitures alimentaires par exemple. L'entrée dans le service commun informatique de Pontivy Communauté, la reprise en régie de la maintenance de l'éclairage ou encore la sous-traitance du débroussaillage des chemins non goudronnés, seront d'autres variantes à prendre en considération.

En parallèle le niveau des recettes devrait lui rester relativement stable. Le montant prévisionnel d'autofinancement de l'exercice 2022 sera dès lors inévitablement en net retrait par rapport à celui observé sur l'année 2021.

En matière d'investissements, l'année 2022 sera marquée une nouvelle fois par un volume très conséquent de travaux. Les principaux projets déjà lancés étant ceux de la rénovation de la salle des sports, le remplacement de la chaudière fuel du complexe mairie/centre culturel par une chaudière à granulés bois, la poursuite d'un programme conséquent de travaux de voirie (dont voie de St Jean à Bann er Lann) ainsi qu'une voie cyclable entre le bourg et le site du Pontoir. Des travaux conséquents seront également lancés sur plusieurs bâtiments (ravalement de la mairie, abats sons et vitraux de l'église...) ainsi que le nécessaire renouvellement de certains équipements (tracteur tondeuse).

Les travaux de construction de 5 pavillons locatifs devraient également débiter au dernier trimestre mais cette ligne budgétaire sera enregistrée sur un budget annexe

D'autres projets structurants seront menés sur la commune mais avec un financement extérieur tels que la construction d'ombrières photovoltaïques ou le développement d'un réseau de fibre optique.

Le financement de ces travaux se fera grâce à l'obtention de subventions conséquentes de nos partenaires (salle des sports, chauffage de la mairie, voie cyclable) et grâce à une large part d'autofinancement. A ce stade des prospective, aucun emprunt n'est envisagé.

Le montant de la dette est de 1 366 471 € au 31 janvier 2022. La capacité de désendettement est dès lors inférieure à 4 années.

MODIFICATION DES REGLES DE FINANCEMENT DU SERVICE COMMUN URBANISME

Pontivy Communauté instruit depuis 2015 les demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte des communes (Permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...). Jusqu'à maintenant, le financement du service prend la forme d'une atténuation forfaitaire de la dotation de compensation versée chaque année aux communes. Ce montant prélevé sur la dotation est de 3 723 € pour Cléguérec. Désormais chaque année, la commune recevra une facture correspondant à la prestation, elle sera

calculée en fonction du volume des actes qu'elle transmet au service instructeur (A contrario, la dotation de compensation sera automatiquement augmentée de 3 723 €)

A titre d'exemple, le nombre d'actes d'urbanisme traité était de 195 en 2020, ce qui représente 6.23% du nombre total du volume des actes traités par le service pour le compte des communes. La contribution demandée serait alors en 2021 de 4 502.75 €

La nouvelle convention prend effet au 1^{er} janvier 2022 même si l'impact budgétaire n'apparaîtra qu'en 2023 (*sur la base du volume des actes traités sur l'année en cours*)

CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN A LANSOIF

Le Conseil Municipal accepte de répondre favorablement à la demande de Madame Jeannine GUEGUEN et ses enfants, propriétaires d'un ensemble de parcelles et de bâtiments au village de Lansoif (Parcelles 68-69-71-18), qui sollicitent l'achat de la parcelle communale cadastrée YO inexplicablement enclavée au sein de leur propriété.

LABELLISATION AU TITRE DE LA CHARTE « YA D'AR BREZHONEG »

Carine HENRY, référente de la charte "Ya d'ar Brezhoneg" rappelle que la commune adhère depuis plusieurs années (comme 227 autres communes bretonnes) à la charte « Ya d'ar brezhoneg », label destiné à promouvoir le développement de la langue bretonne dans la vie publique, sociale et économique.

Cette charte comporte 4 niveaux de labellisation, et les collectivités sont invitées à s'engager sur l'un ou l'autre de ces niveaux selon le nombre d'actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre sur le total des 55 actions proposées dans la Charte.

Pour valider le niveau 2, la commune a mis en œuvre 13 actions au sein d'un panel proposé (dont 3 étaient obligatoires). Le label sera officiellement décerné le 21 février

Le Conseil Municipal accepte de poursuivre la démarche et dès lors de s'orienter vers une labellisation de niveau n°3. Pour obtenir ce nouveau classement, la commune devra, dans un délai de 3 ans, mettre en œuvre 10 nouvelles autres actions obligatoires (dont plaques de rues bilingues, logo de mairie bilingue, développement de l'apprentissage de la langue...) ainsi que 2 actions facultatives.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Appel d'offres en cours sur le projet de rénovation de la salle des sports. Réponses des entreprises attendues pour le 22 février. Suite à des avis de la commission de sécurité ou encore du contrôleur technique, quelques modifications mineures seront apportées au projet.
- Projet de construction de pavillons allée Monique Guéguen. L'Architecte a travaillé sur deux esquisses et le choix sur l'implantation de ces pavillons se fera désormais en commission le 3 mars.
- Résidence « Ages et vie » : La journée portes ouvertes a attiré un public nombreux et permis à la société de nouer plusieurs contacts avec des personnes intéressées par une location. L'ouverture est envisagée le 30 mars. Si cela est possible, Monsieur Le Maire sollicitera auprès de la société un nouveau créneau de visite avant l'ouverture.
- Monsieur Le Maire et Martine AUFFRET proposent la création d'un nouveau groupe de travail « Environnement » (gestion de certains espaces communaux, actions de sensibilisation de la population ...). Groupe ouvert à tous, fluctuant selon les sujets et centres d'intérêts de chacun.
- Bourse au Permis : Gaëlle BOBON LE GAL précise avoir reçu 3 candidatures non éligibles, mais un autre dossier est lui recevable et sera étudié en commission
- Christine TEFFO rappelle l'organisation de la soirée de présentation du programme culturel le 11 février
- Inauguration de la Maison France Services le 8 mars à 15H30
- Permanence de la gendarmerie le samedi 19 février (salle du Conseil)